

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 30 septembre 2021

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 37

DELIBERATION
n° 2021 - 9 – 29

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 23 septembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Thierry BIRON, Michel REMAUD, Nathalie JAN, André MENUET, Laurent REIGNIEZ, Hervé BESSONNET, Béatrice JUSTIN, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON à Vincent PIPAUD, Hervé BESSONNET à Dominique SIONNEAU, Béatrice JUSTIN à François BLANCHET, Jocelyne PICCIONI SERVADEI à Alain MAHIET.

Denise RENAUD est désignée secrétaire de séance.

**Approbation d'un avenant n°2 de prolongation à la
convention de mise à disposition de service pour
l'élaboration du PCAET conclue avec le SYDEV**

En application de l'article L229-26 du code de l'environnement modifié par la loi de transition énergétique, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre sont compétents pour élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Par délibération n°2017 7 22 en date du 7 décembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'engager le premier PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Pour assurer cette mission, la Communauté de Communes a besoin de ressources techniques et de moyens humains que le SyDEV, compétent sur l'exercice de cette mission au titre de l'article 9 de ses statuts, peut lui apporter.

Le SyDEV a proposé à la Communauté de Communes comme à beaucoup d'autres EPCI de Vendée de mettre à disposition une partie du service Energie-Environnement du SyDEV, correspondant à 0,5 Equivalent Temps Plein d'un « Chargé de mission PCAET » pendant 3 ans. L'objectif est de mettre en place une organisation opérationnellement efficace et financièrement rigoureuse et d'accélérer la mise en œuvre de la transition énergétique.

Par décision n°2018 4 07 en date du 26 avril 2018, le Bureau Communautaire a approuvé cette mise à disposition.

Une convention qui fixe les modalités et les conditions de cette mise à disposition a donc été conclue le 30 octobre 2018 en application de l'article L5211-4-1-III du CGCT.

Cette convention, modifiée par avenant n°1 en date du 26 juin 2021, arrive à échéance prochainement.

A ce jour, l'élaboration du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a pris un certain retard du fait de la pandémie COVID-19 et des élections de 2020. En effet, la nouvelle mandature a souhaité redéfinir la stratégie du PCAET et élargir la concertation. Aussi, de nouveaux ateliers de concertation ont été organisés en 2021 et la stratégie a été retravaillée.

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a sollicité le SyDEV pour la prolongation de la mise à disposition d'une partie du service énergie jusqu'au 31/03/2022, afin de permettre de finaliser l'élaboration du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-4-1-III et L5214-1 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L229-26,

Vu la décision n°2018 4 07 en date du 26 avril 2018 portant approbation d'une convention de mise à disposition de service pour l'élaboration du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Vu la convention de mise à disposition de service conclue,

Vu le projet d'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de service,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa séance du 16 septembre 2021,

Vu l'avis favorable du groupe de travail « Environnement, Développement Durable et PCAET » en date du 24 septembre 2021,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la prolongation de la mise à disposition de services d'une partie du service Energie-Environnement du SyDEV, correspondant à 0,5 Equivalent Temps Plein d'un « Chargé de mission PCAET » jusqu'au 31/03/2022 ;

Article 2 : d'approuver l'avenant n°2 à la convention n°2018-PCAETmad-003 en date du 30 octobre 2018 conclue avec le SyDEV ;

Article 3 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2022 ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 et tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 06 OCT. 2021
- de l'affichage le : 07 OCT. 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 07 OCT. 2021

Givrand, le 5 octobre 2021

Le Président,

François BLANCHET

